

## Compte-Rendu

### Conseil communautaire du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 18h45

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BULART Frédéric, CAHEREC Laurent (Suppléant de ALLART Laurent), CALMUS Philippe, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LECUYER Damien, LEFEVRE Eric (Suppléant de GERARD Christian), LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VANNOBEL Christian, VERHOESTRAETE Olivier, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par NORMAND Alain, SAILLARD François par DUCATILLON Jean-Louis

Absents :

BOLLINNE Hervé, BOYER Béatrice, DEHOVE Claude, DERVIN Alain, GANDON Bernard, LIEBENS Frédéric, LUTIGNEAUX Annick, RENARD Hubert, TIMMERMAN Philippe, WIART Benoit, WOIMENT Benjamin

Le Président ouvre la séance en rappelant le contexte particulier de cette réunion organisée notamment pour voter les budgets 2020 dans les délais impartis suite à la période de confinement.

L'assemblée délibérante est encore provisoire (6 communes ont organisé un 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales le 28 juin et désigneront leur maires et délégués ce week-end). Pour ces communes, les anciens délégués sont encore membres du conseil communautaire.

Le président propose aux nouveaux délégués communautaires de se présenter brièvement.

Il se félicite de la bonne ambiance au sein du conseil communautaire au cours des 6 dernières années et espère que cet esprit constructif continuera.

Il remercie l'ensemble du personnel et rappelle que La Champagne Picarde a toujours été « ouverte » pendant le confinement avec un accueil téléphonique assuré, l'organisation d'un centre pour les enfants de soignants jusqu'à la reprise de l'école, un accueil *sport santé* à Saint-Erme, le chantier d'insertion et l'équipe verte ont repris son activité 3 semaines avant la fin du déconfinement, le personnel de la piscine est en renfort depuis de l'équipe verte, des ALSH et de l'accueil depuis le 11 mai.

France Services(Sandrine) est intervenue au niveau national au sein du dispositif « solidarité numérique ».

Les contrôles su SPANC se sont poursuivis tout comme l’instruction des autorisations d’urbanisme

Le Président rappelle aussi la décision de mettre en place 2 enveloppes d’aides aux entreprises suite au COVID (100 000 € en subvention et 100 000 en prêt). Les entrepreneurs ne remplissent pas toujours le dossier craignant la complexité administrative. Néanmoins, 66 dossiers d’aides (subventions) ont été instruits à ce jour, 4 dossiers de prêts.

M CHARPENTIER, DGS, rappelle que le budget principal 2020 a été voté le 11 mars.

Il propose un rapide rappel de ce dernier sous forme d'une infographie afin d'en simplifier la compréhension. Mme RAVAUX présentera ensuite le budget principal supplémentaire et les budgets annexes, objets des votes de ce conseil.

Suite à la présentation de l’ensemble des budgets par Mme RAVAUX, les délibérations suivantes sont proposées

### **1. Vote des taux d'imposition 2020**

Le conseil communautaire approuve à l’unanimité les taux suivants (idem 2019):

-	Taxe foncière (bâti)	:	2,06 %
-	Taxe foncière (non bâti)	:	3,44 %
-	Cotisation foncière des entreprises	:	20,20 %

La taxe d’habitation ne fait plus l’objet de vote de taux. Pour 2020, son produit est compensé par l’État. A compter de 2021, cette recettes sera remplacée, pour la Champagne Picarde, par une fraction de TVA.

Pour les communes, la TH sera compensée en 2020 puis remplacée en 2021 par une augmentation du taux de foncier Bâti(FB) dont la part départementale est également supprimée.

### **2. Vote du taux de TEOM 2020**

Le conseil communautaire approuve à l’unanimité de

MAINTENIR le taux de TEOM 2020 à 13,40 %

Le président rappelle que la TEOM a été instaurée en 2016. Les impayés des redevances ordures ménagères (2010/2015) figurent encore au budget. La mise en non-valeur devra être décidée ou non en cours d’année (environ 400 000€).

### **3. Vote du produit GEMAPI 2020**

Depuis la mise en place de la loi NOTRe, la compétence GEMAPI appartient obligatoirement aux EPCI en date du 1er janvier 2018.

Par délibération du 10 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé l’adhésion de la Champagne Picarde à l’entente Oise Aisne.

Comme prévu dans la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2020, la cotisation à l’entente Oise Aisne doit être prise en charge par une augmentation du produit de la taxe GEMAPI.

M DUCAT précise que ce produit GEMAPI devra être encore augmenté en 2021 pour couvrir la cotisation annuelle « normale » à l’entente Oise Aisne. Cette cotisation 2021 jusqu’ ici fixée à 3€/hab sera finalement de 2,88/hab. pour 2021.

Il est précisé à Madame COULBEAULT que la taxe GEMAPI qui figure sur l'avis de taxes foncières est assise sur les bases de FB, de FNB pour les particuliers et les entreprises ainsi que, sur les bases de CFE pour les entreprises.

Philippe DUCAT rappelle que l'Entente est chargée de réaliser des grands ouvrages pour lutter contre les inondations mais aussi de recenser toutes les digues et barrages. Le syndicat propose aussi des mesures aux particuliers et aux communes pour gérer ou prévenir les inondations

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de VOTER le produit 2020 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations(GEMAPI) à 46 075 €  
PRECISER que cette recette est inscrite au budget 2020

#### **4. Affectation du résultat 2019 (Budget annexe Bâtiments économiques)**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement soit 17 149,30 € à la section d'investissement (compte 1068)

#### **5. Vote des budgets 2020**

Le président rappelle que la réhabilitation extension de la piscine et la création d'une crèche figurent au budget 2020 (5,7 M€ TTC). Ces équipements seront financés à 70% environ par des subventions. Une subvention complémentaire (DETR) sera sollicitée. Les subventions accordées jusque-là pour la piscine : Etat (900 000 €), Région (1 000 000 €), département (800 000 €).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les budgets suivants pour 2020

##### Budget principal (budget supplémentaire)

###### Section de fonctionnement

Dépenses	:	1 588 005,87 €
Recettes	:	3 703 515,38 €

###### Section d'investissement

Dépenses	:	2 393 237,12 €
Recettes	:	2 393 237,12 €

##### Budget annexe Bâtiments Economiques

###### Section de fonctionnement

Dépenses	:	35 000,00 €
Recettes	:	35 000,00 €

###### Section d'investissement

Dépenses	:	139 913,30 €
Recettes	:	139 913,30 €

##### Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

###### Section de fonctionnement

Dépenses	:	29 299,09 €
Recettes	:	29 299,09 €

##### Budget annexe Zone d'Activités Economiques de Guignicourt

###### Section de fonctionnement

Dépenses	:	414 422,00 €
Recettes	:	414 422,00 €

Section d'investissement		
Dépenses	:	352 686,49 €
Recettes	:	352 686,49 €
<u>Budget annexe Zone d'Activités Economiques de Saint Erme</u>		
Section de fonctionnement		
Dépenses	:	52 023,34 €
Recettes	:	52 023,34 €
Section d'investissement		
Dépenses	:	75 439,32 €
Recettes	:	75 439,32 €

Budget annexe Zone d'Activités Economiques de Sissonne

Section de fonctionnement		
Dépenses	:	113 603,00 €
Recettes	:	113 603,00 €
Section d'investissement		
Dépenses	:	167 123,41 €
Recettes	:	167 123,41 €

**6. création d'un emploi non permanent à temps complet mobilité**

Suite au départ d'un commun accord de l'agent chargé de la mobilité (depuis le 1er janvier 2020), il est proposé de créer un contrat de projet pour 30 mois, période pour laquelle l'emploi sera encore subventionné dans le cadre de France Mobilités.

Il est confirmé à M CHAUPIN que les conditions de financement de l'emploi (50% du salaire chargé) restent inchangées

M VANNOBEL pensait que Florence TABART était déjà chargée de ce poste. Le président précise que le poste de Florence est financé par des fonds FEDER pour le développement du numérique. Elle est également chargée du tourisme et ponctuellement de la mobilité pour les missions relatives à l'écriture des projets. Le poste créé correspond à l'agent nécessaire (et financé par France mobilités) pour les missions d'animations et de promotion de la mobilité (enquête, accompagnement scolaire, lien avec les communes pour Rézo pouce et covoiturage)...

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création d'un contrat de projet pour 30 mois pour l'animation dans le domaine de la mobilité.

**7. Contrat territoire lecture**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature d'un *contrat territoire lecture* sur la Champagne Picarde et sollicite la participation financière de la DRAC sur les actions proposées à hauteur de 30 000 € pour l'année 2020.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité un recrutement (création d'un contrat de projet) pour assurer le suivi du contrat territoire lecture sur 36 mois

**8. Masques alternatifs**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature par le président de la convention de groupement de commande avec les communes pour la fourniture des masques alternatifs

## Informations Divers

### **Piscine**

La piscine intercommunale est fermée jusqu' au 7 septembre 2020.

La piscine intercommunale de CHAOURSE (Portes de la Thiérache) recherche des maitres-nageurs au moins d'aout, pour l'ouverture estivale de sa piscine de plein air. Axo plage recherche également des maitres-nageurs pour 2 mois.

Avec leur accord, les agents suivants seront mis à disposition

La communauté de communes des portes de la Thiérache prendra en charge par convention le coût correspondant soit un montant prévisionnel de 4 116 €.

Syndicat Mixte de l'Ailette

Monsieur Gerald YOLDI à temps plein pour juillet et aout soit 305 heures

Le syndicat mixte prendra en charge par convention le coût négocié correspondant soit un montant prévisionnel de 8 880 €

Plusieurs élus sollicitent la champagne picarde pour un groupement de commande concernant les **défibrateurs** obligatoires pour les ERP au 31 décembre (catégorie 4) ou au 31 déc. 2021 (catégorie 5). Un groupement sera proposé en septembre pour les communes volontaires.

Le président rappelle la possibilité pour les communes de bénéficier **d'un site internet mutualisé** avec le site de la CCCP, gratuitement (juste une formation et un peu d'investissement pour le réaliser).

Une **photothèque** en ligne sera finalisée à l'automne pour toutes les communes de la CC. La champagne picarde a investi dans un **portail familles** (ABELIUM) pour gérer les centres aérées mais pouvant aussi être utilisé par les communes pour gérer des services, réservations ou paiements.

*Se renseigner auprès de Badredine pour les sites et Claire Dubos pour le portail famille.*

Concernant **JVS** (logiciel comptabilité), une mutualisation de la formation au nouveau logiciel JVS est actée et a été transmis aux communes concernées.

Claire DUBOS signale, l'ouverture d'une micro crèche privée à ROUCY en septembre 2021 avec Blandine Gentilhomme qui complètera l'offre de garde sur le territoire

Le président signale que les travaux de la **crèche de VILLENEUVE** commenceront en 2020 (appel d'offres en cours avec attribution marchés prévu pour septembre)

La **MSAP de Villeneuve sur Aisne sera prochainement labellisée FRANCE SERVICES** assorti d'une subvention de fonctionnement de 30 000€/an.

Monsieur VANNOBEL signale 2 délibérations importantes votées par le conseil régional des Hauts de France :

- **chèques vacances** en hauts de France pour les foyers modestes 15 000 chèques vacances pour favoriser le tourisme local. Chèque vacances valeur 100 000 € / 2smic pour 2 actifs
- Mise en place d'un **passport énergétique** du logement = faire un diagnostic gratuit de son logement

La séance est close à 21h.

Le Président  
Alain LORAIN

